

aller à la chasse et rapporter des lièvres et des chevreuils; ils peuvent aller à la pêche et ils complètent ainsi leurs provisions de nourriture par leurs propres efforts.

Le sénateur HORNER: Mais cela ne change rien aux \$22?

M. JONES: Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ça entre en ligne de compte simplement par rapport à la somme qu'ils peuvent recevoir dans une région où le coût de la vie est élevé et où on peut leur accorder jusqu'à \$38.

M. JONES: Oui, dans les régions où la vie coûte cher, ils peuvent recevoir \$38 au lieu de \$22.

M. SMALL: Vous avez dit également qu'on pouvait leur consentir plus que \$22 si un médecin le recommandait.

M. JONES: Oui.

M^{me} MUSSELL: Ce serait sans doute le cas lorsqu'ils sont malades et qu'ils ont besoin d'une alimentation spéciale?

M. JONES: Oui, peut-être. Nous ne versons pas invariablement \$22 à tous les indigents adultes du Canada. Ce taux nous sert simplement de guide et nous accordons plus si c'est nécessaire.

M^{me} MUSSELL: N'est-il pas vrai, colonel Jones, que bien peu d'Indiens de la Colombie-Britannique sont en mesure de cultiver des légumes ou de rapporter le gibier et le poisson dont ils ont essentiellement besoin comme vous semblez l'indiquer? Les Indiens ne peuvent guère aller à la chasse et à la pêche vu les restrictions qui existent à cet égard. En outre, les veuves ne sont pas en mesure de le faire lorsqu'il n'y a pas d'hommes à la maison. J'estime par conséquent qu'il faudrait nettement s'occuper des veuves.

M. JONES: Si l'allocation ne convient pas dans un cas particulier, on peut l'augmenter selon les recommandations du médecin. Beaucoup d'Indiens de la Colombie-Britannique sont protégés du fait qu'on leur permet de pêcher du saumon dans toutes les rivières pour se nourrir. Beaucoup d'Indiens de la Colombie-Britannique font de la pêche commerciale, ce sont des pêcheurs de métier. Beaucoup vivent à l'intérieur de la province, au nord de la Colombie-Britannique, où je crois qu'on peut dire que le gibier et le poisson sont à leur disposition, et ils ne manquent pas d'en profiter.

M^{me} MUSSELL: Mais vous conviendrez, colonel Jones, qu'il est très difficile pour une femme de se procurer ces aliments supplémentaires pour compléter la ration.

M. JONES: Nous ne nous attendons pas du tout que cette somme suffise invariablement et nous l'augmentons lorsqu'elle ne convient pas.

M. MANUEL: Je suis tout à fait certain que beaucoup de nos indigents de la Colombie-Britannique reçoivent moins de \$22 dans certaines régions. Au cours de mon enquête parmi les Indiens, l'hiver passé, j'ai rencontré beaucoup de femmes indiennes qui suivent un traitement au dispensaire de l'hôpital pour les tuberculeux et qui ne recevaient aucune assistance sociale. Je suis allé chez elles, et il faudrait que vous voyiez ça de vos propres yeux pour me croire.

M. SMALL: Est-ce qu'elles ont demandé de l'aide?

M. MANUEL: Elles en ont demandé mais sans résultats. Quand, une fois sur place, j'ai signalé cette situation au surintendant, je crois bien que des dispositions ont été prises immédiatement. Les Indiens ne savent pas formuler leurs plaintes pour des questions pareilles et ils ne savent pas trop bien se défendre. Quand ils ont essuyé un refus, ils ne reviennent pas.

Le sénateur HORNER: Le médecin devrait s'occuper de cas pareils. Je sais qu'on les amène par avion chez le médecin.